



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 août 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017
5-11 septembre 2017, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Dialogue structuré sur le financement

**État des engagements de financement au titre des ressources
ordinaires du Programme des Nations Unies
pour le développement et de ses fonds et programmes
associés pour 2017 et au-delà**

Résumé

Le présent rapport contient l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires et autres pour 2017 et au-delà, ainsi qu'un récapitulatif des contributions versées au titre des ressources ordinaires et autres ressources reçues en 2016 pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU). Pour faire suite aux décisions 2015/16 et 2016/16 du Conseil d'administration, le rapport présente les efforts déployés par le PNUD pour élargir sa base de donateurs et attirer de nouvelles sources de financement, notamment au moyen de nouvelles approches qui promeuvent la mobilisation des ressources.

En 2016, le montant total des contributions au PNUD a augmenté de 8 %, pour s'établir à 4,866 milliards de dollars, contre 4,486 milliards en 2015. Les contributions aux ressources ordinaires ont cependant diminué de 12 %, s'établissant à 618 millions de dollars, contre 704 millions de dollars en 2015. Cinquante-trois partenaires ont contribué aux ressources ordinaires en 2016, soit deux de plus qu'en 2015, et le Japan Innovation Network, un partenaire non gouvernemental, a versé sa contribution pour la première fois. Le montant des contributions versées au titre des autres ressources a augmenté de 12 %, passant de 3,782 milliards en 2015 à 4,248 milliards de dollars. Le rapport des ressources ordinaires aux autres ressources était de 13 à 87 en 2016, comparativement à un rapport de 16 à 84 en 2015.

En juin 2017, le PNUD a reçu 289 millions de dollars, soit 48 % des ressources ordinaires prévues pour 2017. Sous réserve de confirmation par certains États Membres et des fluctuations des taux de change, les ressources ordinaires de 2017 sont estimées à environ 600 millions de dollars, soit une baisse de 18 millions de dollars par rapport au niveau de 2016, et la quatrième année consécutive qui enregistre une diminution des ressources ordinaires. La baisse continue des



ressources ordinaires limitera la capacité du PNUD à assurer l'efficacité du développement à l'échelle mondiale, ainsi qu'à faire des choix et des investissements stratégiques et prospectifs.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera éventuellement :

- a) Prendre acte des documents [DP/2017/30](#), Add.1 et [DP/2017/31](#);
- b) Prendre note de l'importance des ressources ordinaires, qui demeurent le fondement de l'appui apporté par le PNUD aux pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, et apporter son soutien à la cohérence et à l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement;
- c) Exhorter les États Membres à privilégier l'apport de ressources ordinaires et de ressources autres qui soient souples à l'instar de nouveaux guichets de financement, étant donné que de nouvelles réductions des ressources ordinaires risquent de compromettre la capacité du PNUD à atteindre les résultats stratégiques prévus;
- d) Rappeler combien il importe que les financements soient prévisibles, les paiements effectués en temps voulu et les engagements de contributions pluriannuels respectés pour éviter les problèmes de liquidités concernant les ressources ordinaires;
- e) Prier instamment les États Membres qui ne l'ont pas encore fait de verser leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2017, et encourager ceux qui n'ont pas contribué aux ressources ordinaires dans le passé à envisager de le faire;
- f) Rappeler la décision 2013/30 et demander à tous les pays du programme de respecter leurs obligations en ce qui concerne les contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs;
- g) Exhorter les États Membres à respecter les engagements de contributions pluriannuels et les calendriers de versements; et
- h) Prier les États Membres de poursuivre leur dialogue avec le PNUD sur le passage des ressources autres fortement préaffectées aux ressources ordinaires ou à des ressources autres assorties de conditions moins restrictives/faiblement préaffectées.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Tendances générales des ressources et mise à jour sur les résultats de 2016	4
A. Contributions globales au PNUD	4
B. Contributions aux ressources ordinaires du PNUD	5
C. Contributions aux autres ressources du PNUD	7
III. Aperçu pour 2017 et prévisibilité	10
IV. Passage de ressources autres fortement préaffectées à faiblement préaffectées	11
V. Diversification de la base de donateurs	12
VI. Fonds d'équipement des Nations Unies et programme des Volontaires des Nations Unies . . .	14
VII. Conclusion	16

I. Introduction

1. Conformément à la demande formulée dans la décision 98/23 du Conseil d'administration, le présent rapport fait le point sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires pour 2017, et fournit un récapitulatif des contributions aux ressources ordinaires et autres ressources reçues en 2016.

2. Dans ses décisions 2015/16 et 2016/16, le Conseil d'administration a noté avec une profonde préoccupation que les contributions aux ressources ordinaires ne cessaient de diminuer et que le déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources continuait de se creuser, soulignant que les ressources ordinaires sont indispensables pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel du mandat du PNUD. Le Conseil a encouragé le PNUD à continuer de mobiliser les ressources ordinaires et les autres ressources pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. Le Conseil a demandé au PNUD de passer en revue les mesures incitatives et les mécanismes mis en place afin d'élargir la base de donateurs et d'encourager ceux-ci à donner la priorité aux contributions aux ressources ordinaires, ainsi qu'à opter pour des contributions aux autres ressources assorties de conditions moins restrictives et en adéquation avec le plan stratégique.

3. Le présent rapport donne un aperçu de l'évolution du financement de 2012 à 2016, de l'état des contributions reçues en 2016, ainsi que de l'état d'avancement des engagements de financement au titre des ressources ordinaires pour 2017 et au-delà. Il présente également les mesures prises par le PNUD pour maintenir le niveau des ressources ordinaires et inverser leur tendance à la diminution, pour passer de ressources autres fortement préaffectées à faiblement préaffectées, et pour élargir la base des donateurs.

4. Enfin, le rapport fournit des informations sur l'état du financement pour le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU).

II. Tendances générales des ressources et mise à jour sur les résultats de 2016

A. Contributions globales au PNUD

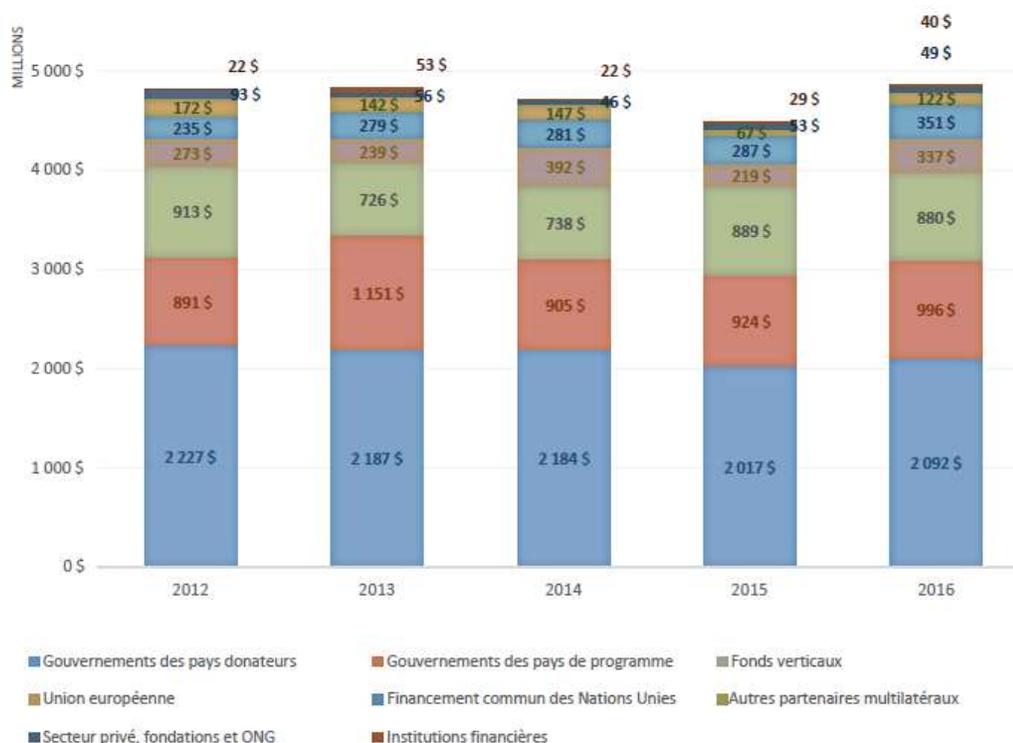
5. Le montant total des contributions s'élevait à 4,866 milliards de dollars en 2016, par rapport à 4,486 milliards de dollars en 2015, ce qui représente une baisse de 8 %. En 2016, le rapport des ressources ordinaires aux autres ressources était de 13 à 87, comparativement à un rapport de 16 à 84 en 2015.

6. Le PNUD demeure une organisation à financement multiple, qui mobilise des ressources auprès d'un large éventail de partenaires. De 2012 à 2015, le montant total des contributions est passé de 4,82 milliards de dollars à 4,48 milliards de dollars, mais est remonté à 4,87 milliards de dollars en 2016. Au cours de la même période, la part de chaque source dans le pourcentage du financement total a évolué.

7. Sur le montant total des contributions reçues en 2016, 43 % provenaient des gouvernements des pays donateurs (contre 46 % en 2012); 20 % des gouvernements des pays de programme (contre 18 % en 2012); 18 % des fonds verticaux (contre 19 % en 2012); 7 % du financement commun des Nations Unies (contre 5 % en 2012); 7 % de l'Union européenne (contre 6 % en 2012); et 5 % du secteur privé, de fondations, d'institutions financières, d'organisations non gouvernementales et autres organisations multilatérales (contre 6 % en 2012). La figure 1, ci-dessous, montre l'évolution générale des ressources par source de financement.

Figure 1
Évolution générale des ressources par source de financement, 2012-2016

(En millions de dollars)



B. Contributions aux ressources ordinaires du PNUD

8. Le Conseil d'administration a souligné dans de très nombreuses décisions¹ combien il importe d'assurer au PNUD des ressources ordinaires, car elles forment le socle de l'organisation et constituent un pilier de l'appui fourni aux pays les plus pauvres. La capacité du PNUD à contribuer à la réalisation, par les pays, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du plan stratégique dépend d'une base de financement durable.

9. Les ressources ordinaires permettent au PNUD d'investir dans des systèmes de responsabilité, de transparence et d'assurance de la qualité du PNUD, y compris des fonctions de contrôle telles que les audits, les enquêtes et les évaluations, ainsi que la coordination du système des Nations Unies pour le développement. La baisse continue des ressources ordinaires limite la capacité du PNUD à assurer l'efficacité du développement à l'échelle mondiale, ainsi qu'à faire des choix et des investissements stratégiques et prospectifs. Le Conseil exécutif s'est déclaré préoccupé par les effets négatifs de la diminution du financement, en particulier sur la capacité du PNUD à mener les activités du programme, à assurer l'efficacité du développement et à fournir des services consultatifs techniques aux bureaux extérieurs.

10. Depuis 2013, les contributions au titre des ressources ordinaires ont diminué en moyenne de 11 % ou 92 millions de dollars par an. En 2016, les contributions ont diminué de 12 %, passant de 704 millions de dollars en 2015 à 618 millions de

¹ Décisions 98/23, 99/1 et 23, réaffirmées dans ses décisions 2002/9, 2002/18, 2003/24, 2004/14, 2005/20, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2010/14, 2011/15, 2012/10, 2013/13, 2014/24, 2015/16 et 2016/16.

dollars, en raison de la réduction des contributions et des pertes de change (réduction nette de 23 millions de dollars, compensée par un bénéfice de 7 millions de dollars issu du programme de couverture). Les contributions en espèces des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs ont diminué de 10 % pour s'établir à 28 millions de dollars (contre 31 millions de dollars en 2015). Le montant total des contributions en nature versées par les donateurs s'élevait à 19 millions de dollars (contre 17 millions de dollars en 2015).

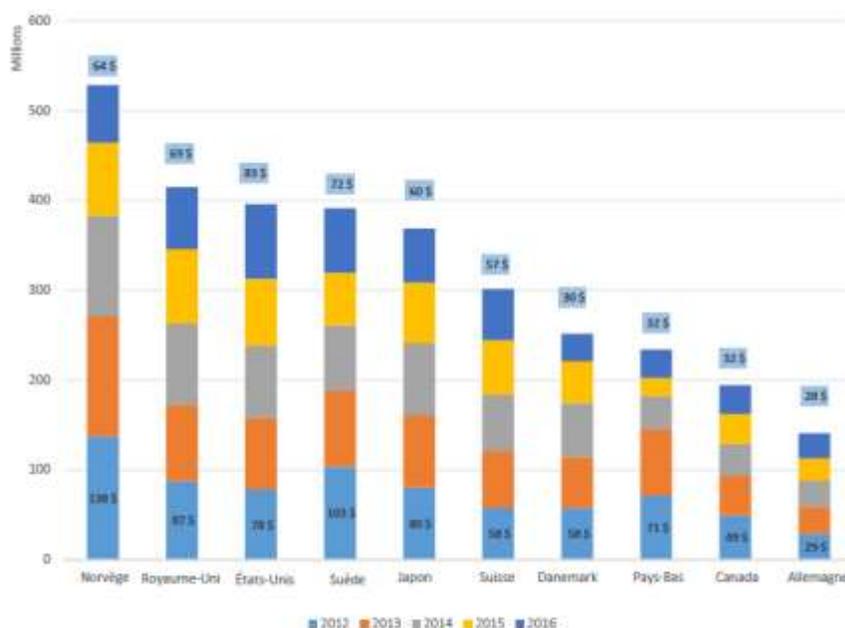
11. En 2016, le PNUD a reçu des contributions aux ressources ordinaires de 52 États Membres, et le Japan Innovation Network, un partenaire non gouvernemental, a versé sa contribution pour la première fois. Le PNUD remercie les partenaires qui ont augmenté leurs contributions aux ressources ordinaires en 2016, y compris l'Allemagne, l'Islande, l'Italie, les Pays-Bas, la République de Corée, l'Arabie saoudite et la Suède².

12. En 2016, les plus gros contributeurs au titre des ressources ordinaires étaient, par ordre d'importance : les États-Unis, la Suède, le Royaume-Uni, la Norvège, le Japon, la Suisse, le Canada, les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne. La même année, la Chine, l'Inde, la Russie, l'Arabie saoudite et la Turquie ont maintenu leurs contributions de plus de 1 million de dollars au titre des ressources ordinaires.

13. Le Conseil d'administration a reconnu, dans de nombreuses décisions, qu'un nombre limité d'États Membres contribuaient au titre des ressources ordinaires et demandé au PNUD de continuer à réfléchir à des mesures incitatives et à des mécanismes dans l'optique d'élargir la base des donateurs, et de soutenir ces derniers dans l'augmentation de leurs contributions au titre des ressources ordinaires. La figure 2 présente les 10 principaux contributeurs aux ressources ordinaires pour la période 2012-2016. En 2016, leurs contributions représentaient 85 % du total des ressources ordinaires.

Figure 2
Les 10 principaux contributeurs aux ressources ordinaires, 2012-2016

(En millions de dollars)



² Le Japon a augmenté sa contribution de 2016 en monnaie locale, même si les fluctuations des taux de change ont entraîné une baisse du montant en dollars des États-Unis. La tranche additionnelle de l'Inde prévue pour 2016 et reçue en mars 2017 est enregistrée comme une contribution de 2017.

C. Contributions aux autres ressources du PNUD

14. Les autres ressources, qui sont réservées à des actions thématiques, programmes et projets spécifiques, représentent un complément essentiel à la base de ressources ordinaires. Le total des contributions aux autres ressources provenant du partage des coûts, des fonds d'affectation spéciale, des services d'appui remboursables et d'activités diverses s'élevait à 4,248 milliards en 2016 (12 % de plus que le montant de 3,782 milliards reçu en 2015). Sur ce montant, 1,489 milliard de dollars provenaient des gouvernements des pays donateurs (une hausse de 12 % par rapport à 2015), un montant de 981 millions provenait des gouvernements des pays de programme (une hausse de 9 % par rapport à 2015), et 1,778 milliard de dollars des partenaires multilatéraux (soit une hausse de 15 % par rapport à 2015). Le tableau 1 ci-dessous présente ces chiffres en détail.

Tableau 1
Contributions au titre des autres ressources par partenaire de financement, 2015-2016
 (En millions de dollars)

Année	Gouvernements des pays donateurs			Gouvernements des pays de programme				Partenaires multilatéraux			Total		
	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	SAR	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	SAR	Total partiel	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	SAR		Total partiel	
2016	982	470	37	1 489	964	4	13	981	1 245	499	34	1 778	4 248
2015	773	522	40	1 344	887	8	6	893	974	527	45	1 545	3 782
Variation en dollars		145				88				233			466
Variation en pourcentage		11				10				15			12

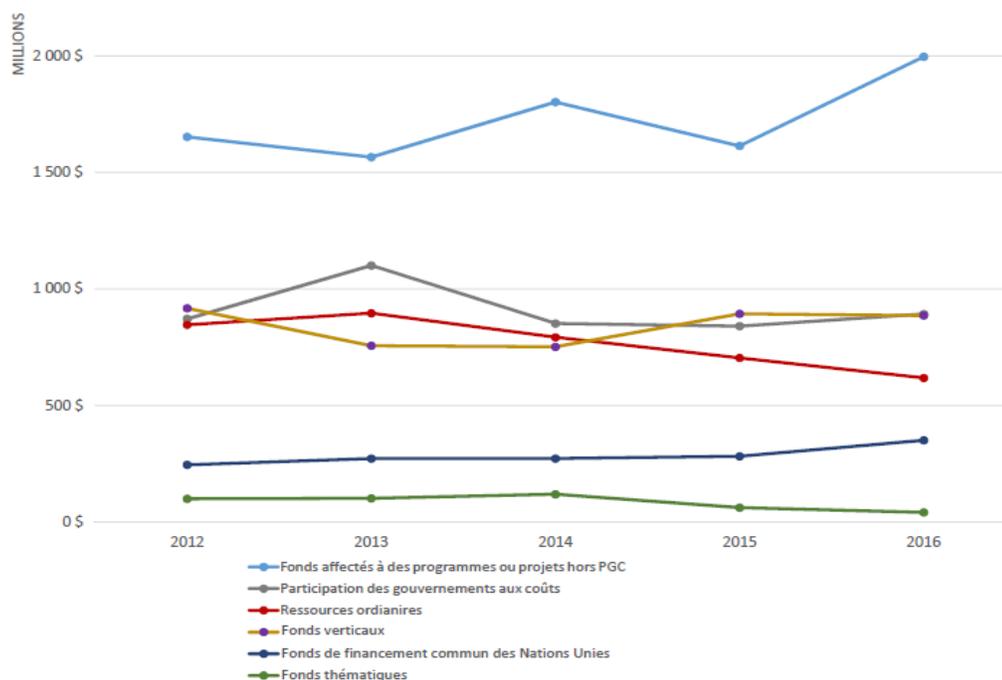
SAR : services d'appui remboursables et activités diverses.

15. Dans sa décision 2016/16, le Conseil d'administration a salué le maintien du dialogue entre les États Membres et le PNUD sur les questions de financement, notamment sur la question d'un passage plus aisé des ressources fortement préaffectées aux ressources ordinaires ou à des ressources assorties de conditions moins restrictives/faiblement préaffectées, et a exhorté les États Membres à privilégier l'apport de ressources ordinaires et de ressources autres qui soient souples, faiblement préaffectées et en adéquation avec le plan stratégique.

16. Après les ressources ordinaires, ce sont les contributions provenant de fonds thématiques qui offrent la plus grande souplesse, suivies par les fonds affectés à des programmes ou projets (y compris la participation des gouvernements aux coûts), les fonds de financement commun des Nations Unies, et les fonds verticaux. Si l'on compare les niveaux de contribution des voies de financement entre 2012 et 2016, les ressources ordinaires et les fonds thématiques tendent à diminuer; les fonds verticaux sont stables, et les fonds affectés à des programmes ou projets, la participation des gouvernements aux coûts et les fonds de financement commun des Nations Unies sont en augmentation.

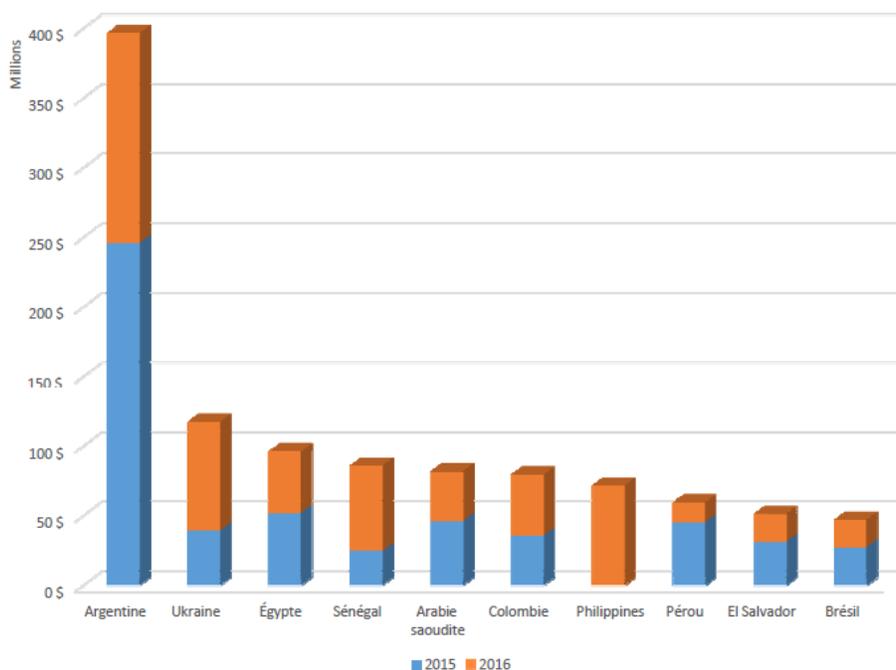
Figure 3
Contributions par voie de financement, 2012-2016

(En millions de dollars)



17. Dans sa décision 2016/16, le Conseil d'administration a reconnu que la participation des gouvernements aux coûts constituait un mécanisme de financement volontaire qui renforçait l'appropriation du programme par le pays et contribuait à la réalisation des programmes des pays. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015, les États Membres ont affirmé que les ressources internes constituaient une source légitime de financement pour le développement. En 2016, sur le montant total de 981 millions de contributions aux autres ressources émanant des programmes des gouvernements, un total de 892 millions était destiné à des programmes ou projets nationaux (soit une augmentation de 6 % par rapport aux 840 millions de 2015). La figure 4 présente les 10 principaux contributeurs à la participation des gouvernements aux coûts sur la période 2015-2016. Les États Membres de la région Amérique latine et Caraïbes ont contribué à hauteur de 53 % du total des fonds de participation gouvernementale 2015-2016, et les États Membres des autres régions (Philippines, Sénégal, Arabie saoudite et Ukraine) ont augmenté leurs contributions ces dernières années.

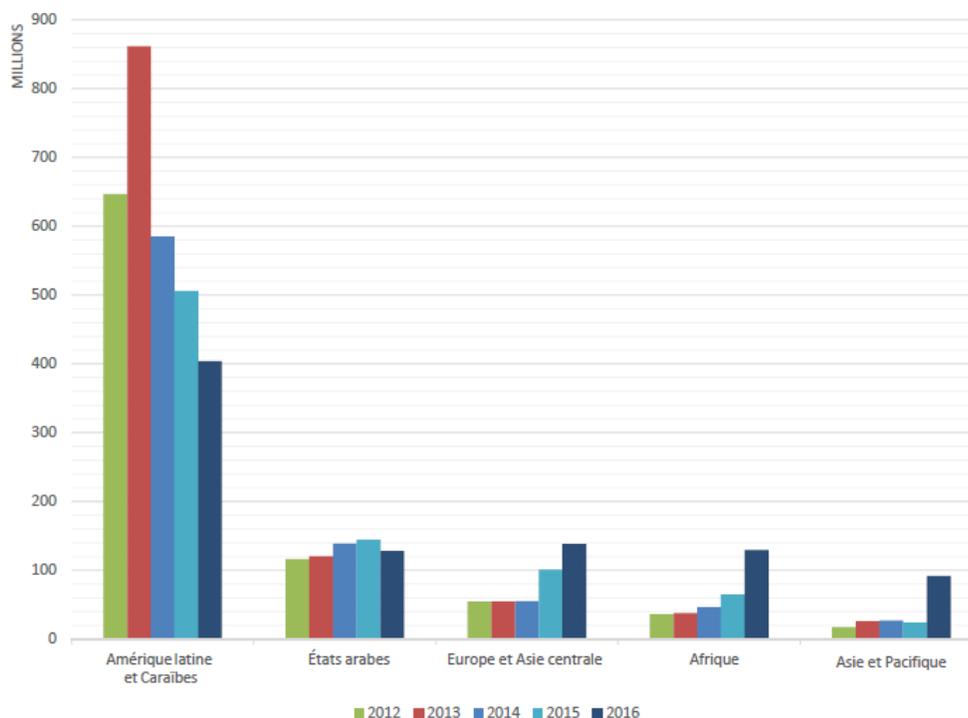
Figure 4
**Les 10 principaux contributeurs à la participation des gouvernements
 aux coûts, 2015-2016**
 (En millions de dollars)



18. La figure 5 ci-dessous montre une tendance à la hausse des contributions au titre de la participation gouvernementale aux coûts de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie-Pacifique, et une baisse des contributions de l'Amérique latine, des Caraïbes et des États arabes. En 2016, la participation gouvernementale aux coûts provenant de l'Amérique latine et des Caraïbes a baissé de 20 % pour s'établir à 404 millions de dollars (contre 506 millions en 2015); la contribution de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants a augmenté de 37 % pour atteindre 138 millions de dollars (contre 101 millions de dollars en 2015); la contribution de l'Afrique s'est accrue de 100 % pour s'établir à 130 millions (contre 65 millions de dollars en 2015); la contribution des États arabes a augmenté de 11 % pour s'élever à 128 millions (contre 144 millions en 2015); et la contribution de la région Asie-Pacifique s'est accrue de 281 % pour atteindre 92 millions de dollars (contre 24 millions de dollars en 2015).

Figure 5
Participation des gouvernements aux coûts, par région – 2012-2016

(En millions de dollars)



III. Aperçu pour 2017 et prévisibilité

19. Comme l'indiquent la résolution 67/226 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles liées au développement du système des Nations Unies et plusieurs décisions du Conseil d'administration, les États Membres sont invités à maintenir et à accroître substantiellement les contributions volontaires qu'ils versent aux ressources ordinaires, ainsi qu'à les inscrire dans un cycle pluriannuel afin qu'elles soient durables et prévisibles.

20. Les projections actuelles laissent suggérer, sous réserve de confirmation par certains États Membres et de fluctuations des taux de change, que les contributions aux ressources ordinaires en 2017 devraient atteindre environ 600 millions de dollars, soit 3 % de moins que les 618 millions de dollars perçus en 2016.

21. Les évolutions politiques et économiques dans le monde devraient continuer d'empêcher certains États Membres de verser ou d'augmenter leurs contributions ou de prendre des engagements pluriannuels. Toutefois, avec le maintien de l'appui des États Membres contributeurs, actuels et nouveaux, le PNUD est déterminé à enrayer la baisse des ressources ordinaires.

22. Si la baisse des ressources ordinaires se poursuit au rythme actuel, le PNUD ne parviendra pas à maintenir les postes protégés existants dans le budget intégré. En raison de ses effets néfastes sur les capacités de l'organisation en matière d'assurance qualité, de suivi, de responsabilisation et de contrôle, la réduction de l'appui relatif à l'efficacité du développement ainsi qu'à sa gestion pourrait également accentuer les risques organisationnels.

23. Dans ses décisions 2015/16 et 2016/16, le Conseil d'administration a prié instamment les États Membres en mesure de le faire de verser le plus tôt possible leurs contributions au titre des ressources ordinaires, et a encouragé les États Membres à envisager de faire des annonces de contributions pluriannuelles pour les années à venir. En juin 2017, 38 États Membres avaient fait des annonces ou avaient déjà versé leurs contributions pour 2017, comme indiqué dans le tableau 1 de l'additif statistique.

24. Par sa décision 98/23, le Conseil d'administration a établi que la prévisibilité des ressources ordinaires se trouverait renforcée si les États Membres annonçaient leurs calendriers de versements, les versements anticipés étant encouragés, en vue d'assurer une programmation efficace et d'éviter tout problème de liquidités concernant les ressources ordinaires. Toutefois, seul un nombre limité d'États Membres partagent leurs calendriers de versements à l'avance, et un tiers des contributions sont reçues au cours du dernier trimestre de l'année.

25. Le PNUD prend note avec satisfaction des efforts consentis par les États Membres qui ont versé leurs contributions rapidement et dans leur intégralité, communiqué leurs échéanciers de paiement, fait des annonces de contributions pluriannuelles, repris leurs contributions ou versé des contributions au titre des ressources ordinaires pour la première fois. Ceux qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à communiquer leurs échéanciers de paiement au PNUD et à s'y conformer. La prévisibilité est essentielle pour permettre à l'Organisation comme aux pays de programme de planifier leur action. En juin 2017, 25 États Membres avaient versé leurs contributions en entier ou effectué des paiements partiels au titre de leurs engagements de 2017, comme indiqué dans le tableau 2 de l'additif statistique.

26. En juin 2017, le PNUD avait reçu 289 millions de dollars, soit 48 % du montant prévu des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2017 de la part de 27 des 64 États Membres dont les contributions étaient attendues. Le PNUD apprécie l'augmentation des contributions versées par l'Estonie, les engagements pluriannuels nouveaux ou existants des Gouvernements d'Antigua-et-Barbuda, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, du Danemark, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse et de la Turquie, et la reprise des contributions de Malte.

27. En ce qui concerne les autres ressources, de janvier à juin 2017, le PNUD a reçu 1,412 milliard de dollars, en ce compris les contributions des fonds verticaux et des fonds de financement commun des Nations Unies. D'ici à la fin de 2018, il s'attend à recevoir près de 2 milliards de dollars de la part du Fonds mondial pour l'environnement, du Fonds vert pour le climat, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal.

IV. Passage de ressources autres fortement préaffectées à faiblement préaffectées

28. Dans sa décision 2015/16, le Conseil d'administration a souligné qu'il importait d'améliorer la qualité et la prévisibilité des contributions aux autres ressources et leur adéquation avec le plan stratégique pour 2014-2017, car ces ressources représentent un complément important aux ressources ordinaires.

29. En réponse aux demandes des États Membres concernant un financement pour le développement plus prévisible, souple et suffisant, formulées dans l'examen quadriennal complet et par le biais du Conseil d'administration, le PNUD a créé des guichets de financement dont le but est d'encourager le passage à un financement moins préaffecté, plus intégré et plus souple.

30. Les guichets de financement visent à promouvoir une approche intégrée et à allouer des ressources pour les besoins urgents ou nouveaux à l'échelle nationale,

régionale et mondiale, ainsi qu'à mettre en rapport les principes d'efficacité du développement que sont l'appropriation, l'harmonisation, les résultats et la responsabilité mutuelle.

31. En 2016, les contributions totales pour les guichets de financement ont atteint 37 millions de dollars (19 millions de dollars pour les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, 13 millions de dollars pour la gouvernance en vue de créer des sociétés pacifiques et inclusives, 4 millions de dollars pour la riposte aux situations d'urgence et la reprise, et 1 million de dollars pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté) de huit États Membres, qui sont, par ordre : l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Norvège, la République de Corée, le Luxembourg, la Suisse, la Suède et la Slovaquie.

32. Pour 2017 et 2018, six États Membres ont pris des engagements chiffrés à 31 millions de dollars. En juin 2017, le PNUD avait reçu un total de 5,7 millions de dollars du Luxembourg et de la République de Corée.

V. Diversification de la base de donateurs

33. Le Conseil d'administration a reconnu, dans sa décision 2016/16 et d'autres décisions précédentes, qu'un nombre limité d'États Membres contribuaient au titre des ressources ordinaires et demandé au PNUD de continuer à réfléchir à des mesures incitatives et à des mécanismes dans l'optique d'élargir la base des donateurs, et de soutenir ces derniers dans l'augmentation de leurs contributions au titre des ressources ordinaires, ainsi que dans le passage à d'autres ressources assorties de conditions moins restrictives.

34. En réponse aux décisions du Conseil d'administration visant à assurer une base de financement des ressources ordinaires stable, prévisible et plus diversifiée, le PNUD a lancé une campagne intitulée « 100 partenaires » pour atteindre un objectif de 100 États Membres qui contribuent au titre des ressources ordinaires d'ici à la fin 2017.

35. Même si la campagne n'a pas encore pris l'ampleur souhaité, le PNUD s'attend, grâce à l'engagement et au soutien concertés des partenaires, à ce que le nombre de contributeurs aux ressources ordinaires passe de 53 en 2016 à 64 en 2017, et se félicite que des États Membres tels que Malte aient réagi à la campagne en reprenant leurs contributions aux ressources ordinaires et que les partenaires du secteur privé versent leurs premières contributions aux ressources ordinaires.

36. Dans sa décision 2015/16, le Conseil d'administration a prié le PNUD de répondre à l'évolution des perspectives de développement dans la transparence et de manière coordonnée afin d'élargir ses partenariats avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les organisations philanthropiques, le grand public, les organisations multilatérales, les institutions financières internationales et les alliances entre secteur public et secteur privé au niveau mondial.

37. En s'appuyant sur les efforts actuellement consentis pour diversifier la base des donateurs à travers et au-delà des partenaires gouvernementaux, le PNUD se lance dans l'établissement de nouveaux partenariats avec le secteur privé et les institutions financières internationales. Le PNUD a forgé un certain nombre de partenariats porteurs de changement avec le secteur privé, notamment par la création conjointe de solutions pour le développement durable et la conclusion d'accords de collaboration innovants.

38. En avril 2017, le PNUD a signé un accord de partenariat de cinq ans avec ofo, la plus grande plateforme de partage de vélos au monde basée en Chine, afin de sensibiliser le public aux changements climatiques et de soutenir l'entrepreneuriat et la recherche écologiques en Chine et à travers le monde. Le projet devrait atteindre

100 millions de personnes avec des messages de campagne sur les effets néfastes des changements climatiques et les moyens de réduire les émissions de dioxyde de carbone. Le PNUD et ofo créeront également un programme conjoint de bourses d'études pour soutenir des projets portant sur la recherche environnementale et fourniront de petites subventions aux entreprises en démarrage qui proposent des produits et des technologies verts. Au cours de la première année du partenariat, ofo donnera des vélos aux jeunes dans les zones rurales afin de réduire la distance entre leurs maisons et leurs écoles. Pour 2017, le PNUD s'attend à recevoir un don de 1 million de dollars à titre de ressources ordinaires, dans le cadre d'une contribution plus importante de 2,9 millions de dollars, pour soutenir l'action climatique et l'esprit d'entreprise.

39. Le PNUD contribue à mobiliser des fonds privés pour la réalisation des objectifs de développement durable. En partenariat avec le Gouvernement du Malawi, UK Aid, la KfW et la Banque allemande de développement, le PNUD a contribué à mettre en place le Fonds du Malawi pour le défi de l'innovation (MICF), avec un mécanisme d'octroi de subventions via un processus compétitif chiffré à 15 millions de dollars pour des projets innovants proposés par le secteur privé dans les filières agricoles, de la fabrication des produits et de la logistique au Malawi. Depuis le premier tour de la compétition en 2014, le MICF a contribué à augmenter les revenus de 33 300 ménages et à créer 1 190 emplois dans le cadre de projets agricoles et de fabrication.

40. L'investissement à impact est un nouveau domaine qui peut contribuer à mobiliser le capital privé pour relever les défis liés au développement. En 2016, le PNUD a mis en place un Fonds à impact social pour mobiliser le capital privé et faciliter les investissements à impact social en rapport avec les objectifs de développement durable dans des domaines prioritaires nationaux tels que l'esprit d'entreprise et la création d'emplois chez les jeunes, les zones économiques spéciales, les énergies renouvelables et les logements abordables. Le fonds fournit des services de conseils stratégiques aux gouvernements nationaux tout en créant un réseau académique solide avec des universités de premier plan à l'échelle mondiale afin d'explorer de nouveaux cadres analytiques qui permettent de mesurer l'impact social.

41. En Serbie, le PNUD expérimente les investissements à impact à travers la formule de contrats à impact social. Cette formule vise à lutter contre le chômage élevé des jeunes dans le pays en produisant des emplois pour ce groupe d'âge, des économies pour le gouvernement, et des retombées sociales et financières pour les investisseurs. Les contrats à impact social introduisent les capitaux privés dans le développement et permettent aux dépenses du secteur public de passer du paiement pour des activités au paiement pour des résultats.

42. En 2017, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies se sont associés à Microsoft afin de créer des emplois pour les communautés touchées par la crise syrienne. Le PNUD collabore aussi avec IBM dans le cadre du programme « IBM Digital — Nation Africa » qui fournit une plateforme d'apprentissage basée sur le Cloud permettant de proposer des programmes de développement des compétences gratuits à près de 25 millions de jeunes africains sur cinq ans, ce qui stimule les compétences numériques et favorise l'innovation en Afrique. Le PNUD a également établi un partenariat avec la GSMA Mobile for Development Foundation pour exploiter le pouvoir de la technologie mobile afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

43. En 2016, le PNUD a lancé un programme de dons individuels qui a contribué à mobiliser plus de 4 millions de dollars pour les secours suite au tremblement de terre en Équateur grâce à des dons numériques.

44. Le PNUD accroît son engagement auprès des institutions financières internationales afin de revitaliser la coopération et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Après le lancement de plans d'action avec la Banque islamique de développement et la Banque européenne d'investissement en 2016, de nouveaux plans d'action ont été lancés en 2017 avec le Conseil de la Banque européenne de développement et la Société andine de développement, et une déclaration d'action conjointe a été convenue avec la Banque chinoise de développement. Afin de faciliter la collaboration opérationnelle au niveau des pays, de nouveaux accords financiers ont été passés avec la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque de développement des Caraïbes, et sont en cours de conclusion avec la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale et la KfW.

45. En 2016, la participation totale des institutions financières internationales aux coûts a augmenté de 35 % pour s'établir à 36 millions de dollars (contre 23 millions de dollars en 2015), et représente des contributions directes au PNUD pour les programmes menés par les bureaux extérieurs. La Banque mondiale et la Banque islamique de développement étaient les principaux contributeurs, avec des apports de 24 millions de dollars et de 12 millions de dollars, respectivement. Au début du mois de juin 2017, le PNUD avait reçu 102 millions de dollars de participations aux coûts de la part des institutions financières internationales.

46. La composition des fonds du PNUD a évolué au cours des années, et le solde actuel des fonds, comprenant d'autres ressources (87 % du financement total) mobilisées auprès d'une base de ressources ordinaires plus limitée (13 %) reste préoccupant. Pour la mise en œuvre du nouveau plan stratégique 2018-2021, le PNUD s'efforcera d'accroître la part des ressources ordinaires afin de mettre à profit d'autres ressources pour le développement durable, de soutenir le système des Nations Unies pour le développement et d'aider les pays en développement à accéder au financement, à l'expertise et aux technologies nécessaires pour progresser vers les objectifs de développement durable, en collaborant avec les États Membres, les institutions financières internationales et le secteur privé.

VI. Fonds d'équipement des Nations Unies et programme des Volontaires des Nations Unies

Fonds d'équipement des Nations Unies

47. En 2016, le montant total des contributions reçues par le FENU a atteint 55,3 millions de dollars (dont un montant de 0,8 million de dollars reçu du PNUD pour l'appui aux programmes), contre 58,9 millions de dollars en 2015. Cependant, avec 35 partenaires au développement ayant contribué en 2016, comparativement à 29 en 2010, la diversification des sources de financement du FENU continue à progresser.

48. Les contributions reçues en 2016 comprenaient un montant de 19,7 millions de dollars provenant de fondations et d'entreprises du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, soit 36 % du total des recettes et 44 % des autres ressources. Les principaux donateurs du FENU étaient, par ordre, la Fondation Bill et Melinda Gates, le fonds d'affectation spéciale multidonateurs, la Fondation MasterCard, la Suède, la Suisse, les États-Unis, l'Union européenne, la Belgique et le Luxembourg.

49. En 2016, le montant des contributions aux ressources ordinaires a atteint 10,2 millions de dollars (dont un montant de 0,8 million de dollars reçu du PNUD pour l'appui aux programmes), contre 12,5 millions de dollars en 2015. Cette même année, les principaux donateurs du FENU au titre des ressources ordinaires étaient la Suède, la Suisse, le Luxembourg, l'Australie, les États-Unis, la Norvège,

l'Autriche, la Chine et le Liechtenstein Le Myanmar et la Thaïlande ont également contribué aux ressources ordinaires du FENU.

50. Les ressources ordinaires restent le socle du modèle d'affaires du FENU : elles fournissent le capital-risque pour l'innovation et l'effet de levier, l'expertise technique pour rester à la pointe de l'innovation financière dans les dernières étapes des projets, et la forte présence nationale requise pour être un partenaire stratégique des gouvernements et des équipes de pays des Nations Unies et assurer un engagement stratégique, plutôt que fragmenté, au niveau du pays.

51. Malgré une diversification accrue des donateurs depuis quelques années, le FENU continue à dépendre d'un petit nombre de donateurs pour les ressources ordinaires. Les contributions à ce titre sont restées en deçà des 25 millions de dollars par an requis pour étendre les opérations du FENU à 40 des 47 pays les moins avancés, ainsi que le prévoit son cadre stratégique 2014-2017 du FENU. Cet important déficit met les capacités d'innovation du Fonds à rude épreuve. La présence du FENU dans les pays est passée à 30 pays les moins avancés en 2016 (sur 40 pays prévus dans le cadre stratégique) et ce nombre risque de réduire davantage.

52. Les autres ressources sont restées à 45,2 millions de dollars en 2016, soit une baisse de 3 % par rapport à 2015. Les autres ressources ont augmenté de façon constante au cours des 10 dernières années – de 250 % (contre 13 millions de dollars en 2006) – et devraient continuer de croître en 2017.

53. Grâce à son mandat principal et à ses instruments, le FENU offre des modèles de financement des dernières étapes des projets, grâce à l'inclusion financière et à des investissements localisés pour débloquer les ressources publiques et privées en particulier au niveau national, réduire la pauvreté et soutenir le développement économique local. Grâce au recours à des subventions, à des prêts bonifiés, à des élargissements de crédits ciblés et à des partenariats d'affaires novateurs, le FENU met des modèles financiers à l'essai pour montrer comment l'aide publique au développement stratégiquement orientée peut stimuler la mobilisation de ressources internes pour le développement économique local et l'inclusion financière. Les innovations du FENU, ses méthodes de financement mixte et ses modèles de financement des dernières étapes des projets permettent une mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, et du Programme d'action d'Istanbul, ainsi que de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Volontaires des Nations Unies

54. En 2016, troisième année de mise en œuvre du cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2014-2017, les ressources du programme se sont élevées à 186 millions de dollars, dont près de 2,8 % provenaient du Fonds bénévole spécial.

55. Les contributions des donateurs demeurent d'une importance cruciale pour la programmation de l'action des volontaires et leur mobilisation. En 2016, conformément à sa stratégie budgétaire, le programme des Volontaires des Nations Unies a poursuivi ses efforts pour renforcer, élargir et diversifier ses partenariats, en privilégiant le Fonds bénévole spécial, le partage des coûts, les fonds d'affectation spéciale et les volontaires bénéficiant d'un financement intégral.

56. D'un point de vue administratif, le Fonds bénévole spécial n'est pas équivalent aux ressources ordinaires. Cependant, le Fonds bénévole spécial permet au programme des Volontaires des Nations Unies d'engager des démarches très diverses qui élargissent les possibilités offertes aux volontaires et approfondissent l'intégration dans les programmes du bénévolat au service de la paix et du développement. Bien que ce fonds soit de petite taille, on n'insistera jamais trop sur son importance dans la mesure où les Volontaires des Nations Unies n'ont pas accès

aux ressources ordinaires pour financer le programme. Des projets axés sur la recherche aux interventions pilotes dans des domaines comme le bénévolat des jeunes ou le développement durable, le Fonds bénévole spécial sert de catalyseur de l'innovation et de levier pour mobiliser des ressources extérieures supplémentaires, et il assure ainsi une assise essentielle pour l'avenir du secteur du bénévolat.

57. Les contributions au titre du Fonds bénévole spécial ont augmenté de 6 %, passant de 3,7 millions de dollars en 2015 à 3,9 millions de dollars en 2016, ce qui reflète les fluctuations historiques des contributions annuelles au Fonds. Étant donné le rôle crucial des ressources du Fonds, le programme des Volontaires des Nations Unies cherche constamment à accroître les contributions afin de permettre au Fonds de continuer à étudier, élargir et renforcer le rôle du volontariat et sa contribution au développement.

58. Le programme des Volontaires des Nations Unies consolide aujourd'hui ses relations avec les États Membres qui ont contribué au Fonds bénévole spécial au cours des dernières années, et s'efforce d'obtenir l'appui d'autres États Membres.

59. Les contributions (y compris les pluriannuelles) reçues pour les Volontaires des Nations Unies bénéficiant d'un financement intégral ont diminué de 15,2 %, passant de 7,2 millions de dollars en 2015 à 6,1 millions de dollars en 2016, y compris les contributions pour les jeunes volontaires et les volontaires universitaires des Nations Unies financés en intégralité. Le programme des Volontaires des Nations Unies a poursuivi la diversification de ses sources de financement grâce à diverses initiatives de partenariat, y compris la coopération Sud-Sud. Tirant parti du succès du Forum des partenariats de 2014, le programme des Volontaires des Nations Unies a organisé en 2016 un deuxième forum des partenariats réunissant à la fois des partenaires du Nord et du Sud, afin de revitaliser les partenariats existants et en établir de nouveaux.

60. En ce qui concerne les ressources ordinaires pour les activités institutionnelles, le programme des Volontaires des Nations Unies a reçu des fonds au moyen des ressources ordinaires du PNUD. En 2017, ce montant s'est élevé à 8,8 millions de dollars, soit une augmentation de 5 % par rapport à 8,4 millions de dollars en 2016. Cependant, la tendance au cours des cinq dernières années montre une diminution moyenne annuelle de 9 %. Pour atténuer la diminution des ressources du PNUD, le programme des Volontaires des Nations Unies se concentre sur la mobilisation des bénévoles et la gestion financière prudente. Le programme des Volontaires des Nations Unies souligne toutefois qu'il a besoin d'un niveau de ressources ordinaires stable et prévisible pour remplir son mandat et fournir des bénévoles de qualité au PNUD et à d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

VII. Conclusion

61. Pour parvenir à des résultats réels de développement, il est nécessaire d'établir un lien clair entre les résultats en matière de développement et les ressources financières et autres. Dans sa décision 2016/4, le Conseil d'administration a convenu que la vision et les résultats attendus du plan stratégique 2014-2017 étaient généralement en adéquation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.

62. L'examen cumulatif du plan stratégique a réaffirmé l'engagement et la volonté du PNUD d'appuyer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et fait état d'un cadre de mise en œuvre dynamique capable de tenir compte des réévaluations programmatiques et institutionnelles face à l'évolution des circonstances extérieures et des priorités nationales.

63. Le total des contributions reçues de 2014 à 2016 ne représentait que 71 % des 19,4 milliards de dollars prévus dans le plan de ressources intégrées pour la période 2014-2017 (DP/2013/41). Les ressources ordinaires, quant à elles, ne

correspondaient qu'à 58 % de l'objectif de 3,6 milliards de dollars prévus, descendant à un taux annuel de 11 % depuis 2013. Pour que les progrès accomplis perdurent et pour atteindre les objectifs énoncés dans le plan stratégique, il est nécessaire de compter sur un financement adéquat et prévisible, afin d'en assurer l'orientation stratégique, la souplesse tactique, la capacité à réagir aux crises et à saisir les occasions.

64. Diverses sources financent le PNUD : États Membres, partenaires multilatéraux, organisations non gouvernementales, acteurs du secteur privé et philanthropes, institutions financières. Tous les types de financement qui permettent à l'organisation de s'acquitter de ses engagements sont les bienvenus. La capacité du PNUD à mener à bien ses missions au plus haut niveau est néanmoins fortement tributaire des ressources ordinaires, notamment parce qu'elles constituent le pilier de son soutien aux pays les plus pauvres du monde.

65. Les ressources ordinaires sont celles qui permettent un véritable changement et donnent des résultats; l'aide aux plus vulnérables; la promotion de l'égalité; une réaction rapide aux crises; et la promotion de la cohérence, la responsabilisation, la transparence et l'assurance de la qualité du système de développement des Nations Unies – qui sont toutes prioritaires à la fois pour les États Membres et pour le PNUD. La baisse des ressources ordinaires et la concentration des fonds préaffectés font qu'il est difficile de veiller à ce que le PNUD ait la capacité d'appliquer efficacement ses programmes.

66. Pour faire face aux conséquences de la réduction des ressources ordinaires, et en adéquation avec les décisions du Conseil d'administration, en vertu des composantes programmatiques et institutionnelles du budget intégré, certains postes ont été protégés contre des réductions importantes. La protection de ces postes budgétaires, toutefois, signifie d'importantes réductions dans d'autres domaines, dont notamment les programmes régionaux et mondiaux, ainsi que les activités de gestion générale. En raison de ses effets néfastes sur les capacités de l'organisation en matière d'assurance qualité, de suivi, de responsabilisation et de contrôle, la réduction de l'appui relatif à l'efficacité du développement ainsi qu'à sa gestion pourrait également accentuer les risques organisationnels.

67. L'absence d'engagements pluriannuels de la part de certains donateurs continue à poser problème au PNUD, en limitant ses moyens de planification de son action et de préservation concrète de sa vocation multilatérale et universelle. En outre, le manque de prévisibilité ou de paiement anticipé accroît la vulnérabilité de l'organisation aux fluctuations des taux de change, affectant négativement les liquidités.

68. Le PNUD est déterminé à collaborer avec ses partenaires pour diversifier sa base de financement et inverser la tendance à la baisse des ressources ordinaires. C'est du soutien total des États Membres que dépend le succès de la campagne des « 100 Partenaires pour le développement » destinée à accroître les contributions des partenaires existants et le nombre de contributeurs au titre des ressources ordinaires, ainsi que des guichets de financement pour favoriser le passage de ressources fortement préaffectées à des ressources plus souples.

69. Le PNUD a intégré des possibilités substantielles de partenariat avec le secteur privé, les fondations, les institutions financières et les particuliers dans ses domaines d'activités. Il continuera à promouvoir les partenariats public-privé et à mettre les fonds privés au profit du développement et de la réalisation des objectifs de développement durable.

70. Le PNUD continuera à travailler de concert avec le Conseil d'administration et à rechercher le soutien des États Membres afin que ses principes de prévisibilité, d'universalité et de progressivité puissent effectivement perdurer.

71. Le PNUD exhorte instamment les États Membres à : a) augmenter ou fournir leur contribution volontaire en fonction de leurs capacités; b) contribuer sur une base pluriannuelle de manière durable et prévisible; c) déplacer leurs contributions des ressources fortement préaffectées aux ressources faiblement préaffectées; et d) contribuer au titre des ressources ordinaires du PNUD en temps voulu et de manière prévisible, afin de lui permettre à lui de produire les résultats attendus du plan stratégique et aux organismes des Nations Unies de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
